



Convention cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence transports et mobilité et étant reliés au réseau d'éclairage public  
Entre Grand Chambéry et la commune de

.....

## **Avenant n°1**

Entre

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, domiciliée 106 allée des Blachères - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur Christophe PIERRETON, vice-président chargé de la mobilité, dûment habilitée par décision n° ..... du Bureau du .....

d'une part,

Et

La commune de....., représentée par son maire, madame/monsieur .....dûment habilité(e) à la signature de la présente convention par délibération n° ..... du Conseil municipal en date du .....

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 – Objet de l'avenant

Certains équipements de mobilité (abris pour voyageurs...) sont reliés au réseau d'éclairage public. A ce titre, une convention de remboursement des consommations électriques a été établie avec chaque commune de l'agglomération disposant de mobiliers urbains liés à l'exploitation du réseau de bus.

La société JC Decaux a été retenue, au titre de la nouvelle concession de service pour l'installation et la gestion des mobiliers urbains sur l'ensemble de l'agglomération. Celle-ci sera mise en œuvre au 1er Juillet 2024. Le remplacement des mobiliers se déroulera entre Juillet et Octobre 2024.

Aussi, au vu de cette période de changement progressif de tous les mobiliers et afin de traiter de manière homogène l'ensemble des communes, il est proposé de prolonger la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, dans les mêmes conditions contractuelles et ce, même si les nouveaux mobiliers installés consomment 68% d'énergie en moins. Les coûts de l'électricité seront cependant mis à jour selon les tarifs d'électricité communiqués au Journal Officiel en 2024.

Les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en quatre exemplaires,

A Chambéry, le.....

Le Vice-Président en charge de la Mobilité

Le Maire

Christophe PIERRETON

.....